

règlement du conflit. Je me bornerai à donner lecture du passage pertinent. Je ne veux pas l'extraire du contexte, mais si quelqu'un veut que je lise tout le discours, je le ferai. Comme en fait foi la page 6368, il a déclaré:

Il était difficile, sinon impossible, pour les parties de tomber d'accord sur la nature et l'importance du relèvement possible de la productivité.

Il abordait là l'essentiel de la question. Puis il dit:

Au moment où cette situation s'est manifestée il y a plusieurs semaines, j'ai annoncé, en ma qualité de ministre du Travail, que j'avais l'intention, en vertu de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, de créer une commission d'enquête qui étudiera la possibilité d'accroître la productivité...

Le ministre aurait dû annoncer qu'il allait prendre une initiative exceptionnelle. Je soutiens que le ministre ce jour-là a induit la Chambre en erreur en n'allant pas plus loin, en cachant qu'il n'avait pas l'intention d'établir une commission aux termes de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, dans sa teneur actuelle. Il aurait dû annoncer qu'il allait donner suite à cette initiative en présentant une mesure qui rendra les recommandations du commissaire définitives et obligatoires. Il ne l'a pas dit ce jour-là.

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, le député me permettra-t-il de lui poser une question.

M. Howard: Volontiers.

L'hon. M. Nicholson: Le député était-il présent ici cet après-midi et a-t-il entendu le ministre expliquer pourquoi il ne l'a pas dit?

M. Howard: Si vous voulez bien vous asseoir et attendre, je vous donnerai la réponse. Malheureusement, je n'étais pas à la Chambre. J'avais l'espoir, le désir et l'intention d'être présent ici mais j'ai été retenu ailleurs pour des raisons plus personnelles que politiques. Je n'ai pas entendu l'explication du ministre. Je serais heureux de l'entendre maintenant. Je sais qu'une telle procédure serait contraire au Règlement, car mon ami de York-Sud a connu auparavant cette même difficulté. Monsieur l'Orateur, je ne puis que dire que le ministre aurait dû exposer la question ce jour-là. Le ministre a dit ensuite:

Je confirme maintenant que j'ai l'intention de créer cette commission d'ici quelques jours. J'en dirai plus long à ce sujet lorsque j'annoncerai la nomination du commissaire.

Le ministre ce jour-là, indiquait quelque chose de vague et d'imprécis, je l'admets, mais il indiquait quelque chose d'autre, quelque chose en plus de la simple nomination

d'un commissaire en vertu de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. La honte a probablement empêché le ministre de le dire ce jour-là...

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Lorsque j'ai posé la question tout à l'heure, le député aurait dû au moins demander un exemplaire du hansard ou le compte rendu de la séance de cet après-midi ou quelque chose d'autre, avant de poursuivre dans cette veine car je l'ai expliqué en termes précis: J'avais rédigé une déclaration que j'avais l'intention de lire à la Chambre; j'en ai retranché une partie à la demande de l'avocat de l'Association internationale des débardeurs car, selon ce dernier, on devrait permettre aux représentants des syndicats d'expliquer la question aux adhérents avant que toute déclaration soit faite à la Chambre concernant des mesures législatives projetées. Cette partie a été supprimée à la demande du syndicat et les épreuves envoyées au bureau du hansard en feront foi.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, quand le ministre a posé la question de privilège, j'ai demandé à mon ami de York-Sud ce qui avait été dit. Par conséquent, j'ai appris la chose de deux sources différentes. Raison de plus pour que le ministre défère cette question à un comité, afin qu'on puisse tirer la situation au clair car, si je ne me trompe, M. Cutler oppose un démenti à cela. Qu'il le fasse ou non, je n'en sais rien. Ce qui s'est passé alors, avant le point du jour, je l'ignore. Le ministre est peut-être excusable de ne pas avoir dévoilé ces renseignements à la Chambre, le 14 juin...

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, je pose de nouveau la question de privilège. Ma déclaration ne se rapportait à aucun événement survenu avant le point du jour, mais à un événement survenu seulement au moment où j'entrais à la Chambre avec une déclaration en bonne et due forme.

M. Howard: Le ministre dit que, le 14 juin dernier, il n'a fait aucune allusion à l'aspect obligatoire de la mesure législative qu'il entendait présenter, pour répondre aux désirs de M. Cutler. J'ignore si cela s'est passé à une heure avancée de la nuit. C'est sans doute arrivé au cours d'une conversation entre le ministre et M. Cutler. Le ministre affirme une chose, tandis que M. Cutler dit le contraire. L'amendement à l'étude vise simplement à mettre un peu de raison dans tout cela, un